

| | |
|------------------------|--|
| 1. Record Nr. | UNINA9910342654003321 |
| Autore | Bailly Guillaume |
| Titolo | Le canton, un territoire du quotidien ? // Jean-François Tanguy, Jean Le Bihan, Yann Lagadec |
| Pubbl/distr/stampa | Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2019 |
| ISBN | 2-7535-6663-1 |
| Descrizione fisica | 1 online resource (392 p.) |
| Altri autori (Persone) | BernaudeauVincent BianchiSerge BihanJean Le BussiMichel CherrierEmmanuel CourrièreHenri DedieuOlivier GuénicMichel Le HouteArnaud-Dominique KayaAlp Yücel LagadecYann LignereuxAurélien LópezLaurent MaracheCorinne MartyThomas MontelMarie-France NicolasFabien Ozouf-MarignierMarie-Vic PellegrinettiJean-Paul TanguyGildas TanguyJean-François TodorovNicola Peter VerdierNicolas Le BihanJean |
| Soggetti | History canton territoire histoire de France division politique et administrative |

| | |
|-------------------------|--|
| Lingua di pubblicazione | Francese |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |
| Sommario/riassunto | <p>En 1789, l'Assemblée constituante raya d'un trait de plume les complexes divisions territoriales de l'Ancien Régime. Elle institua, d'une part, les départements, qui ont subsisté jusqu'à nos jours, et, à l'autre extrémité, elle donna le statut de « commune » à près de 38 000 collectivités, paroisses et communautés. Le maillage communal a lui aussi perduré jusqu'à l'époque actuelle : c'est là une particularité unique en Europe mais apparemment indestructible. Cet émiettement frappa tout de suite les contemporains. Si certains le regrettèrent, ce fut trop tard. Mais on imagina très tôt de regrouper certaines fonctions à un échelon supérieur. Les juges de paix, les brigades de gendarmerie, les curés doyens, ne pouvaient exercer leur action dans le cadre d'une seule commune. Certains scrutins exigeaient un regroupement minimum des électeurs. Ainsi naquit le canton. Mais, structure intermédiaire entre la commune et le district, puis, après 1800, entre la commune et l'arrondissement, on se garda de lui donner une vraie personnalité et un mode de représentation. Le faire aurait diminué l'importance des maires et des communes, relais essentiel, maillage majeur de l'administration et du gouvernement de la France, et, après 1800, l'importance des sous-préfets, piliers de l'administration territoriale, et des arrondissements. Seul le Directoire tenta, entre 1795 et 1799, de substituer le canton à la commune. Ce fut un échec, définitif. Ainsi, pendant deux cents ans, le canton survécut comme base électorale de certaines carrières politiques, siège de justice, voire de police, circonscription de recrutement pour les grandes armées permanentes naissantes, territoire indispensable pour le droit, l'administration, les habitus institutionnels français, carrefour de routes, lieu de foires et de marchés, centre d'artisanat et de commerce. Et pourtant, malgré d'innombrables propositions de réformes, jamais il ne fut reconnu comme un véritable échelon politique. C'est cette histoire...</p> |